



Centre Subaquatique Orléanais

Complexe Sportif d'Orléans la Source
Rue Beaumarchais
45100 ORLEANS

Site Internet : <http://club.cso.free.fr>
Email : club.cso@free.fr

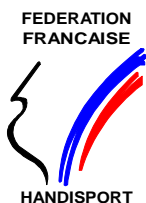
Orléans le 01 juin 2015



Objet : Convocation à l'Assemblée Générale

Cher(e) ami(e) plongeur(se),

Conformément à l'article 7 des statuts, je t'invite à participer à l'Assemblée Générale ordinaire du CSO, qui se tiendra le mercredi 17 juin 2015 au Club à 20h00.



Ordre du jour

- Élargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier - vote
- Rapport des différentes sections - vote
- Présentation du budget prévisionnel - vote
- Montant de la cotisation 2015-2016 - vote
- Questions diverses.
- Élection des membres du Comité Directeur.

Buffet

Les membres désirant présenter leur candidature doivent se manifester dès maintenant auprès du Président.



Je te rappelle que la présence de tous est indispensable. Néanmoins tu peux te faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 3 mandats.



Région Centre

A bientôt

Le Président
Philippe ARNAUD
06 78 55 90 63

Les dates de la rentrée

Fête du sport Dimanche 06 sept.
Inscription Ancien intégrant une formation .. Mercredi 2 sept.

POUVOIR



Je soussigné, Mme, Mr membre du CSO donne pouvoir à Mme, Mr..... pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du CSO du 17 juin 2015.

A.....le.....

Signature (obligatoire)

R A P P E L

Si tu désires te présenter au Comité Directeur, il te faut :

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Etre à jour de ta cotisation
- Avoir plus d'un an d'ancienneté au club
- En faire acte auprès du président par écrit au moins 8 jours avant la date de l'Assemblée Générale

En outre, tu pourras trouver un exemplaire des statuts, du nouveau règlement intérieur ainsi que les différents comptes-rendus du comité directeur au club ou sur le site du CSO (<http://club.cso.free.fr/adherent/index0.html>), login : **CSO**, mot de passe **421**).

Je te rappelle également que, par application des articles 7 et 15 des statuts, les résolutions proposées ayant un caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Je te rappelle enfin que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Toute personne qui souhaiterait voir figurer un point particulier dans les "divers" est priée de bien vouloir en tenir informé le président, par écrit avant le 12 juin 2015 afin que ce point puisse être abordé lors de l'assemblée.

Le petit mot du président :

Le nombre maximum de personnes au comité directeur est de 16 personnes. Tous les ans, d'après nos statuts, le quart des élus au bureau doit quitter ce dernier, tout en ayant la faculté de se représenter.

A ce jour, les 16 places du comité directeur ne sont pas pourvues. Ainsi, si tu as envie d'en savoir un peu plus sur le Club, d'intervenir sur son fonctionnement, tu peux te présenter au bureau, les idées nouvelles sont toujours les bienvenues. Que tu sois encadrant, N4 ou tout simplement N1, viens rejoindre l'équipe qui saura t'accueillir à bras ouverts.